

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/1/CHN/6
24 mars 2010

(10-1603)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre de l'article 8:2 b) de l'Accord

CHINE

La communication ci-après, datée du 19 mars 2010, est distribuée à la demande de la délégation de la République populaire de Chine.

Conformément aux dispositions de l'article 8:2 b) de l'Accord sur les procédures de licences d'importation, j'ai l'honneur de notifier les règles et règlements ci-joints, qui se rapportent à l'application de l'Accord en Chine. Seule la version chinoise de ces règles et règlements fait foi. Leur traduction en anglais n'est fournie qu'à titre de référence.¹

Première série de notifications en 2010 des règles et règlements concernant les licences d'importation

Les mesures administratives applicables à l'importation des principaux produits électromécaniques usagers (Décret n° 5 de 2008 du MOFCOM)

La liste des marchandises soumises à licence d'importation automatique en 2009 (Annonce conjointe n° 103 de 2008 du MOFCOM et de l'Administration générale des douanes).

La liste des marchandises soumises à licence d'importation en 2009 (Annonce conjointe n° 99 de 2008 du MOFCOM, de l'Administration générale des douanes et de l'AQSIQ).

La liste des principaux produits électromécaniques usagés importés en 2009 (Annonce conjointe n° 37 de 2008 du MOFCOM, de l'Administration générale des douanes et de l'AQSIQ).

Les règles détaillées relatives à la mise en œuvre du contingent tarifaire applicable à l'importation de la laine et de la laine peignée en 2009 (Annonce n° 75 de 2008 du MOFCOM).

Les règles détaillées relatives à la présentation des demandes et à la répartition du contingent tarifaire applicable à l'importation de sucre en 2009 (Annonce n° 74 de 2008 du MOFCOM).

¹ Ces règles et règlements peuvent être consultés au Secrétariat (Division de l'accès aux marchés) (en anglais seulement).

La quantité totale, le système de répartition et les procédures de présentation des demandes pour les contingents tarifaires applicables aux engrais chimiques en 2009 (Annonce n° 81 de 2008 du MOFCOM).

La quantité, les conditions d'application et le système de répartition des contingents tarifaires applicables à l'importation de céréales et de coton en 2009 (Annonce n° 61 de 2008 de la CNDR).

Les conditions d'application, le système de répartition et les procédures de présentation des demandes applicables au volume des importations autorisées de pétrole raffiné par les entreprises autres que les entreprises commerciales d'État en 2009 (Annonce n° 60 de 2008 du MOFCOM).

Le volume des importations autorisées, le système de répartition et les procédures de présentation des demandes pour l'importation de pétrole brut en dehors du commerce d'État (Annonce n° 80 de 2008 du MOFCOM).
